Session ordinaire. Convocation du 18 juin 2020

# Ordre du jour :

- Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'lle : désignation des représentants auprès des différentes commissions
- Représentations auprès des différents syndicats ou associations
- Projet panneaux photovoltaïques
- > Vente du Renault Express : prix à définir ?
- > Restaurant : avancement des travaux
- > Etat des lieux après confinement
- Vos suggestions sur les orientations des travaux futurs
- Projet carnaval 2021
- > Informations et questions diverses

<u>Présents</u>: <u>Absent</u>:

M Gérard ROI M. Stéphane BIROT

M Didier ANTRAS

M Frédéric LARROQUE Procuration :

Mme Béatrice VERGEZ M. Stéphane BIROT à M. Frédéric LARROQUE

Mme Sandra NEGRIER

Mme Gina MUNCK
M Thierry PETIT
Mme Sandra LABOY
M Ludovic LASSERE

M Alban MATHIEU Présence de :

Mme Sandra LABOY Mme Stéphanie CHEVALIER, secrétaire

Mme Christine CHEVRIER Mme Virginie PERRAULT Mme Léa POLAERT M Cédric FAUCHEY

Le compte rendu de la séance du 09 juin 2020 n'ayant pas fait l'objet de commentaires, il est adopté à l'unanimité.

- 1- Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'lle : désignation des représentants auprès des différentes commissions
- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CLECT : délibération n° 66-2020-DEL

Gérard ROI : délégué titulaire Didier ANTRAS : délégué suppléant

**VOTE à l'UNANIMITE** 

# > <u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS CIID (commission intercommunale des impôts directs)</u>:

délibération n° 67-2020-DEL

Sandra NEGRIER : déléguée titulaire Cédric FAUCHEY : délégué suppléant

**VOTE à l'UNANIMITE** 

# **COMMISSIONS:** VOTE à l'UNANIMITE

• <u>Développement économique</u> :

Gérard ROI et Béatrice VERGEZ en qualité de membre suppléant

<u>Finances/Fiscalité</u>:

Gérard ROI et Frédéric LARROQUE en qualité de membre suppléant

#### • Aménagement territoire habitat :

Gérard ROI et Thierry PETIT en qualité de membre suppléant

## • Tourisme:

Gérard ROI et Léa POLAERT en qualité de membre suppléant

# • Santé Social Prévention :

Gérard ROI et Sandra LABOY en qualité de membre suppléant

#### • <u>Ieunesse Enfance Petite Enfance</u>:

Gérard ROI et Virginie PERRAULT en qualité de membre suppléant

#### • Voirie Patrimoine :

Gérard ROI et Stéphane BIROT en qualité de membre suppléant

## • Sport Cuture Communication:

Gérard ROI et Alban MATHIEU en qualité de membre suppléant

#### • Mutualisation:

Gérard ROI et Christine CHEVRIER en qualité de membre suppléant

## • PNR (Parc Naturel Régional) :

Béatrice VERGEZ, titulaire et Thierry PETIT, suppléant

## • SMICOTOM:

Didier ANTRAS, titulaire et Béatrice VERGEZ, suppléant

# 2- Représentations auprès des différents syndicats ou associations : délibérations n° 68-2020-DEL à n° 78-2020-DEL : VOTE à l'UNANIMITE

# > CNAS (Comité National d'Actions Sociales) : délibération n° 68-2020-DEL

Gérard ROI: collège des élus

Stéphanie CHEVALIER : collège des agents

# ➤ IME du Médoc : délibération n° 69-2020-DEL

Béatrice VERGEZ : titulaire Christine CHEVRIER : suppléante

#### **SIBV Pointe Médoc**:

Gérard ROI : titulaire Alban MATHIEU : suppléant

#### SMCENTRE Médoc GARGOUILH :

Gérard ROI : titulaire Cédric FAUCHEY : suppléant Stéphane NEGRIER : propriétaire

# SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de la

## Région de St-Estèphe): délibération n° 70-2020-DEL

Gérard ROI et Stéphane BIROT : titulaires

Didier ANTRAS et Frédéric LARROQUE: suppléants

## > SIEM (Syndicat Intercommunal Electrification du Médoc): délibération n° 71-2020-DEL

Gérard ROI : titulaire Didier ANTRAS : suppléant

#### > Association Syndicale des Marais de la Maréchale : délibération n° 72-2020-DEL

Béatrice VERGEZ : titulaire Alban MATHIEU : suppléant

# Mission Locale Avenir Jeunes Médoc: délibération n° 73-2020-DEL

Béatrice VERGEZ : titulaire Sandra LABOY : suppléante

#### > Jumelage Bevern : délibération n° 74-2020-DEL

Gérard ROI, Béatrice VERGEZ et Virginie PERRAULT

# AAPAM (Association d'Aide aux Personnes Agées du Médoc) : délibération n° 75-2020-DEL

Béatrice VERGEZ : titulaire Virginie PERRAULT : suppléante

> Représentant Défense : délibération n° 76-2020-DEL

Stéphane BIROT

Représentant Sécurité Routière : délibération n° 77-2020-DEL

Stéphane BIROT

> CLIN (Commission Locale d'Information Nucléaire) : délibération n° 78-2020-DEL

Didier ANTRAS : titulaire Alban MATHIEU : suppléant

# 3- PROJET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : délibération n° 79-2020-DEL : VOTE à l'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire expose :

La commune de Saint-Seurin de Cadourne désire contribuer au développement des énergies renouvelables sur le territoire. A cet effe, la commune peut envisager l'installation d'un parc photovoltaïque sur un terrain affecté aux EnR photovoltaïque.

Le projet de parc photovoltaïque porte sur les parcelles suivantes :

Section	N° parcelle	Adresse	Contenance
A	102	Pasdevant	78 a 25 ca
A	103	Pasdevant	73 a 36 ca
A	104	Pasdevant	1 ha 33 a 66 ca
A	106	Pasdevant	1 ha 53 a 53 ca
A	107	Pasdevant	1 ha 45 a 47 ca
A	108	Pasdevant	68 a 86 ca
A	110	Pasdevant	1 ha 39 a 90 ca

Ainsi qu'éventuellement une parcelle à acquérir par la Mairie soit la parcelle A 105.

Ce projet sera soumis à toutes les demandes d'autorisations et à une étude d'impact environnemental (faune-flore) nécessaires aux accords. Les études techniques et d'impact environnemental sont à la charge du Groupe IRISOLARIS. La commune n'engage aucun investissement dans le projet mais percevra un loyer de 2 000 € l'hectare sur les 20 premières années puis un intéressement sur la vente de l'électricité produite par la centrale de production d'électricité de la 21ème année à la trentième année pouvant aller jusqu'à 10 %. En plus des ressources obtenues de la location du terrain, la commune bénéficiera du régime de taxes qui accompagnent une telle réalisation.

Afin de permettre à IRISOLARIS de financer les études à ses risques, une promesse de bail sera signée entre la commune et le groupe IRISOLARIS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le projet de parc photovoltaïque
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités utiles au projet et notamment la mise en place d'une promesse de bail.

Ce dossier sera suivi avec une attention particulière afin d'étudier toutes les conditions définies dans la promesse de bail.

# 4- <u>VENTE DU RENAULT EXPRESS</u> : délibération n° 80-2020-DEL : VOTE à l'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire propose à ses collègues de mettre en vente le véhicule Renault Express de 1997 qui n'est plus d'aucune utilité.

En effet, la commune dispose maintenant d'une nouvelle voiture, Peugeot Partner, équipée d'une attelle, nécessaire notamment pour l'arrosage des fleurs.

Le conseil municipal décide de vendre le véhicule Renault Express et fixe son prix de vente à 400 €.

#### 5- RESTAURANT: AVANCEMENT DES TRAVAUX:

La terrasse est terminée : un grand merci à toutes les personnes qui se sont investis dans la réalisation de cette opération.

Merci également à Alban et Thierry qui ont résolu tous les problèmes d'évacuation.

Quelques petits travaux restent à faire :

- Les urinoirs : il y a une fuite. Laurent Izard a été contacté.
- Rampe accès personnes à mobilité réduite : Devis trop cher. Didier ANTRAS se propose de réaliser la rampe en prenant pour modèle celle du foyer socio-culturel.
- William et Florence ont demandé aux pompiers de se déplacer afin qu'ils indiquent les recommandations liées à la sécurité et à l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

# 6- ETAT DES LIEUX APRES CONFINEMENT :

La reprise de l'école s'est bien passée. Nous avons mis en place deux services à la cantine. De 12 h à 12 h 30, à tour de rôle, Corinne et Stéphanie effectueront la surveillance des enfants dans la cour de l'école.

# 7- VOS SUGGESTIONS SUR LES ORIENTATIONS DES TRAVAUX FUTURS :

Le détail des dépenses des 6 premiers mois est remis aux élus.

Monsieur le Maire donne la parole à ses collègues afin de connaître leurs suggestions sur des travaux ou achats futurs.

- Virginie PERRAULT souhaiterait créer une aire de jeux pour les plus petits au niveau du stade.
- Il est proposé également l'achat d'une table de ping-pong pour l'extérieur.
- A la place de l'ex maison brûlée : plusieurs propositions,
  - Création de 2/3 places de parking + espace vert
  - Espace vert
  - Espace vert + sculpture
  - Espace vert + places de parking + plan localisant la bibliothèque, l'école, le port de la Maréchale, l'épicerie, la MAM, la MTV, la MDJ, le stade, le foyer...

Thierry PETIT demande si on peut recrépir le mur.

Affaire à suivre...

#### 8- PROJET CARNAVAL 2021:

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry PETIT.

M. PETIT fait part de son projet de carnaval 2021. En effet, durant l'hiver, il y a très peu de manifestations. Nous pourrions créer un carnaval sur le thème des vendanges.

Les châteaux vont être contactés afin de leur proposer de créer des chars sur la base du volontariat. Nous allons également entrer en contact avec l'association de Pauillac « Chouette on le fait ensemble ».

Un concours photos sur le thème des vendanges serait organisé.

# 9- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:

## Budget commune Décision modificative n° 2 : délibération n° 81-2020-DEL

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:			DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues		-2650.00	
6574	574 Subv. fonct. Associat°, personnes privée		600.00	
678	Autres charges exceptionnelles		2050.00	
		TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT:			DEPENSES	RECETTES
		TOTAL:	0.00	0.00
		TOTAL:	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

# - Budget Port Décision modificative n° 2 : délibération n° 82-2020-DEL

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:		DEPENSES	RECETTES	
61521	Entretien terrains		1200.00	
61551	Entretien matériel roulant		-1200.00	
REAL PROPERTY.		TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT			DEPENSES RECETTE	
		TOTAL:	0.00	0.00
		TOTAL:	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

- Subvention Comité des Fêtes (délibération n° 83-2020-DEL) : Il est proposé d'augmenter la subvention attribuée au comité des fêtes de 600 €. ACCORD à l'UNANIMITE.
- Les marchés gourmands devraient reprendre après accord préfectoral.
- Fête du port de la Maréchale : pourquoi ne pas la faire avec les marchés gourmands. Pas de paëlla mais le feu d'artifice et sono. Pas de bandas. En attente des autorisations préfectorales suite au COVID-19.

- Rallye du Médoc (12 et 13 décembre 2020) : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur l'organisation du rallye sur la commune de St-Seurin.

  Pour : 0
  - Contre: 8 (Alban Mathieu, Léa Polaërt, Thierry Petit, Didier Antras, Gérard Roi, Béatrice Vergez, Ludovic Lassere, Sandra Laboy Abstention: 7 (Christine Chevrier, Sandra Négrier, Frédéric Larroque + procuration Stéphane Birot, Gina Munck, Virginie Perrault, Cédric Fauchey)
- **Services techniques** : Monsieur Christophe ISASTI a été recruté pour effectuer l'arrosage, l'entretien des massifs... à compter du lundi 29 juin, pour une durée de 3 mois, à mi-temps.
- Circulation: Panneau stop à 150 m route du Trale en allant vers la RD 203: Frédéric LARROQUE est toujours à la recherche d'un fourreau de bonne dimension. Didier ANTRAS se propose de le fabriquer.
- Arrêté de mise en conformité des voies communales : Monsieur le Maire donne lecture du courrier qui a été adressé à un propriétaire viticole, Le Domaine M. Alain VERGEZ. En effet, il vient d'implanter sa parcelle de vignes au mépris de tous respects de règles de sécurité routière. Un arrêté de mise en conformité des voies communales va être pris pour l'implantation des jeunes vignes.
- **Camp de scouts**: autorisation du maire pour l'installation d'un camp de scouts du 22 au 26 juillet au port de la Maréchale avec interdiction d'accès au kiosque.
- **Guinguette** : Christelle Pasquale propose d'échanger les chaises neuves de la guinguette avec celles de la commune car les siennes sont beaucoup trop larges. ACCORD à l'INANIMITE
- **Foyer socio-culturel** : il faudra penser à repeindre le bandeau du foyer.
- Maison des Jeunes : Sandrine et Julie ouvriront la maison des jeunes durant les vacances du 06 au 31 juillet 2020. Suite au COVID-19, il est proposé que Sandrine effectue, en plus des mercredis de septembre initialement prévus dans son emploi du temps, tous les mercredis d'octobre à décembre à la place de Julie. Le contrat de Julie ne sera donc pas renouvelé au 2 septembre.

La séance est levée à 21 h 30.